

## Réunion Fondation Concorde

Lundi 23 février 2009, 18h30

CR.1 réunion d'ouverture

Groupe : « **Réforme de l'Etat** »

Après un tour de table où chaque participant s'est présenté, Paul OHANA introduit le sujet de l'évaluation des politiques publiques par le Parlement, sujet que la commission souhaite traiter. L'évaluation des projets, programmes, politiques publiques locales existe déjà et elle est bien faite à travers des cabinets de formation ou de conseils par exemple. En effet, l'évaluation est devenue de plus en plus présente sous l'impulsion notamment de l'Europe qui adossait à toute subvention, l'obligation d'évaluation. Par contre ce qui a fait défaut c'est une évaluation des politiques publiques nationales par un organisme parlementaire, à l'image du NAO anglais ou du GAO américain

Paul Ohana rappelle aussi le contexte dans lequel le premier groupe de travail « Réforme de l'Etat » de la Fondation Concorde avait opéré : absence de réel organisme d'évaluation parlementaire après des tentatives comme le Conseil Scientifique de l'évaluation auquel a succédé le Conseil National de l'évaluation. Ce premier groupe avait émis 2 suggestions principales :

- 1- Le Parlement doit se saisir de l'évaluation des politiques publiques
- 2- Le Parlement devrait créer un outil, comme un organisme indépendant, qui lui ferait les évaluations dont il aurait besoin.

Ces recommandations ont été à moitié entendues puisque la réforme constitutionnelle a permis d'introduire pour la première fois le terme « d'évaluation » au cœur de la Constitution. Celle-ci indique notamment que le Parlement fait la loi et l'évaluation de celle-ci ; que du temps (parlementaire) sera dégagé pour l'évaluation et qu'une commission d'enquête peut être créée à l'occasion d'une évaluation.

Par contre, s'agissant de l'organisme nouveau son principe n'a pas été retenu : la Cour des comptes s'est vue accroître son champ d'action elle assistera le gouvernement et le Parlement dans la réalisation des évaluations qu'ils voudraient conduire..

Un rappel sur le concept d'évaluation est fait :

La distinction entre audit de performance & évaluation doit être faite. La notion d'audit de performance se focalise sur les objectifs (sont ils atteints ou non) à partir de critères quantifiables définis *a priori*, le concept d'évaluation, quant à lui, s'intéresse aux impacts.

Une première précision est faite sur les différents types d'évaluation :

- **Evaluation ex ante** : l'évaluation est faite avant que la disposition soit mise en œuvre

- **Evaluation in itinérés** : dans ce cas, l'évaluation est faite au cours de la mise en œuvre de la disposition
- **Evaluation ex post** : cette évaluation est probablement la plus commune, et consiste à évaluer a posteriori.
- Distinction entre **évaluation** et **audit**

L'Objectif du groupe de travail sera de proposer une organisation concrète de l'évaluation afin de remédier au flou créé par la situation juridique actuelle.

La commission tentera de répondre entre autre aux questions suivantes :

1. Que doit-on évaluer ? : Choix des politiques sensibles déjà mises en œuvre ou nouvelles
2. Comment asseoir l'évaluation au sein du parlement ? Quels rapports doit-on envisager entre la Cour des Comptes et le Parlement ? (cahier des charges des futures évaluations)

Le tour de table a permis de faire remonter les points suivants qui seront abordés dans nos travaux :

- 1- Complémentarité de l'évaluation et du Processus Démocratique (élections)
- 2- Finalités des évaluations : quels destinataires ? quel suivi ?
- 3- Etudier autant les processus de réalisation des évaluations que leur contenu (impacts).
- 4- Creuser l'importance de l'évaluation ex ante qui semble peu connue et surtout peu outillée
- 5- S'informer et réfléchir sur l'avenir de la MEC suite aux dernières évolutions législatives
- 6- Souligner à chaque occasion les redondances législatives (textes faisant double emploi)

La commission se propose notamment de travailler très précisément à partir de trois exemples concrets : la politique de la Ville, la Santé (pharmacie), et le Pôle Emploi.

Pour préparer son travail la commission devra se doter des premiers éléments suivants :

- Trouver un spécialiste de l'évaluation ex ante afin d'obtenir un topo sur les outils de ce type d'évaluation et des exemples
- S'informer sur les réflexions en cours de discussion sur l'évaluation au Parlement et pour cela auditionner plusieurs parlementaires sur le nouveau projet de règlement

La commission s'est fixée comme objectif de boucler ses travaux avant fin juin dans le but d'influer sur la rédaction du Règlement des deux Assemblées. Cependant, la commission n'écarte pas la possibilité de poursuivre plus en détail les travaux qui feront l'objet de restitution ultérieure. Une première échéance est fixée à fin mars lors de l'Assemblée Générale de la Fondation Concorde, au cours de laquelle Bernard ACCOYER pourrait faire une intervention sur l'avancement de la réflexion sur l'Evaluation des politiques publiques.

Le calendrier des réunions a été fixé de la manière suivante :

- 9 Mars
- 23 Mars
- 6 Avril
- 20 Avril
- 4 Mai
- 18 Mai
- 1 Juin
- 15 Juin

Les séances de travail s'effectueront de 18h30 à 20h et supposeront un travail au préalable de chacun des membres de la commission. Si un membre ne peut assister à une séance de travail, il devra néanmoins envoyer un mémo sur ces réflexions à Paul OHANA avant la séance.

Pour la séance du 9 mars, le président du groupe, Paul Ohana :

Finalisera la liste des participants à notre groupe de travail

Proposera un programme de travail

Identifiera un intervenant sur l'évaluation ex-ante

Identifiera les députés à interviewer

Les participants au groupe sont invités à se rapprocher de Paul Ohana pour toute suggestion et en particulier pour

La transmission des infos sur la refonte du règlement

Les infos sur la politique de la ville

Les infos sur la politique de la santé.